

# Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par courrier électronique 5 jours francs avant la date du survol : [autorisation@ecrins-parcnational.fr](mailto:autorisation@ecrins-parcnational.fr)

<b>Demandeur</b> (société hélicoptère)	Hélimax / SAF	04.92.54.15.15 / 06.22.81.23.25 / 06.80.30.16.33
<b>Aéronef</b> (type couleur immatriculation)	AS 350 B3 F-GJKY ou F-HPVG	
<b>Bénéficiaire</b> (nom + téléphone)	ONF	

Date des rotations	Aire de départ	Aire d'arrivée	Nombre de rotations pour			Description des rotations
			Ravitaillement	Travaux – équipements	Transport Passagers	
11/09/17	Parking Entraigues <i>Entre les Ayaies</i>	Col de l'Aup Martin		1		Groupe électrogène ONF

**Prescriptions réglementaires (modalité 19 de la charte du Parc national des Ecrins) :**

Compte rendu obligatoire par email (sous 5 jours) : indiquez le numéro d'autorisation et détaillez les survols réalisés

*Toute modification de cette autorisation (date de vol, rotations, etc.) est subordonnée à l'accord du Parc national*

Autorisation  accordée  refusée

N°

Suivi par :

à Gap, le

Le Directeur,

*Le Directeur Adjoint,*



**Thierry DURAND**

COPIE secteur VALLOUISE